



Promouvoir l'attractivité, la compétitivité et l'internationalisation des réseaux agro-alimentaires de la zone Med

LE ROLE DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET DES ORGANISMES PUBLICS

Les moyens fournis par l'UE aux administrations publiques nationales des différents pays se traduisent par l'adoption d'une politique agricole commune et partagée.

Le rôle et les stratégies de mise en œuvre d'une intervention de l'administration publique en Émilie-Romagne afin de soutenir l'agriculture et le secteur agroalimentaire obéissent à une planification rigoureuse qui garantit l'intégration des différents programmes locaux :

- Au niveau de la région : avec la préparation du Programme de Développement Rural (PDR), développé en étroite consultation avec les partenaires institutionnels, économiques et sociaux ;
- Au niveau de la province : avec le développement d'un programme provincial rural intégré (PRIP) ; conçu par les provinces avec les communautés de montagne ;
- Au niveau local : avec le développement du Plan d'Action Local (PAL) préparé par des groupes d'action locaux.

Les stratégies adoptées par les administrations publiques dérivent tout d'abord des objectifs des politiques régionales visant à favoriser la compétitivité du système économique, la cohésion sociale, la qualité, l'innovation et la pérennité environnementale dans le développement économique, ainsi que la

DANS LE SYSTÈME AGROALIMENTAIRE

promotion active de la solidarité entre les personnes, les entreprises, les institutions et les territoires. Les actions stratégiques des politiques locales s'inscrivent dans le cadre suivant :

- promouvoir l'organisation et l'agrégation de la chaîne de production ;
- promouvoir le rôle écologique de l'agriculture, les méthodes durables de production et la protection de la biodiversité ;
- promouvoir en particulier la sécurité et la qualité alimentaires, la reconnaissance de l'origine des produits ;
- promouvoir le rôle multifonctionnel des entreprises agricoles et les services de promotion, mise en valeur et protection de l'environnement et du territoire.

La Politique Agricole Commune (PAC) prévue pour l'après 2013 est en cours de négociation, et les points les plus importants doivent faire l'objet d'une clarification entre les autorités nationales et l'UE. La réforme de la PAC visera à renforcer la compétitivité, la pérennité et la consolidation de l'agriculture dans l'ensemble de l'UE, afin de garantir aux citoyens européens une alimentation saine et de qualité, de protéger l'environnement et de promouvoir le développement des zones rurales. La commission européenne a présenté un projet suggérant un nouveau partenariat entre

l'Europe et les agriculteurs afin de jeter les bases d'une agriculture forte et capable de faire face au changement climatique et à la concurrence internationale, tout en répondant aux attentes des citoyens.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE - FROMAGÈRE

Le secteur laitier de la région Emilie-Romagne obéit aux mêmes dynamiques que celles que l'on observe en Italie au niveau national :

- des coûts de production élevés et des pics négatifs, essentiellement dans les zones de montagne et les petites unités de production ;
- la réduction progressive de la rentabilité des entreprises, même pour les plus performantes d'entre elles.

La situation du secteur est encore aggravée par la crise économique que connaît le fromage Parmigiano – Reggiano (Parmesan). Cette filière est directement touchée par les conditions structurelles, économiques et commerciales qui affectent le pouvoir de négociation des opérateurs et le prix final du produit. Dans le secteur s'est amorcé il y a quelque temps déjà un changement structurel initié des exploitations laitières. On observe une tendance croissante à la concentration de la production, avec une sortie du marché conséquente des éleveurs de petits animaux et des coopératives laitières de petite dimension. Les dynamiques constatées dans le secteur sont les suivantes :

- des marges de bénéfice très faibles au stade de la production, c'est-à-dire de l'élevage ;
- au stade de la commercialisation du lait fait, il existe un écart significatif entre le pourcentage sur le prix de vente revenant à l'éleveur et au reste de la chaîne ;

- Pour le lait destiné à l'industrie fromagère, on observe un décalage important des flux financiers entre la phase de production et la vente du produit fini.

Lors de la période 2007-2013 au cours de laquelle s'est déroulé le programme, la politique régissant le système agricole régional a été confrontée, pour le secteur laitier, à de grands défis :

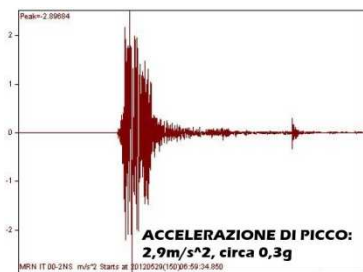
- Promotion de la valorisation économique des caractéristiques intrinsèques du produit ;
- Soutien au début de la chaîne (élevage et collecte du lait), rationalisation des cycles de production, réduction des coûts ;
- Amélioration de la qualité du lait et de ses produits dérivés ;
- Réduction de l'impact environnemental des exploitations d'élevage et rationalisation de l'utilisation des ressources en eau ;
- Augmentation du partage de la valeur ajoutée dans le domaine des produits agricoles.

L'administration publique, grâce à l'adoption de diverses actions et mesures dans le cadre du Plan de Développement Rural, a financé des investissements spécifiques aux entreprises fromagères. En 2012, elle a mis à disposition 19 millions d'euros pour des projets relatifs au secteur laitier et fromager, afin de soutenir la capacité d'agrégation des entreprises du secteur à tous les niveaux de la chaîne, pour les renforcer et les rendre plus compétitives sur les marchés, dans l'optique d'une échéance européenne importante : l'abolition des quotas laitiers en 2015 et la libéralisation du marché qui s'en suivra. L'appel au financement des projets relatifs à cette filière, approuvé par la région Emilie-Romagne dans le cadre du Programme Régional de Développement Rural 2007-2013 a permis d'allouer 19 millions d'euros de fonds publics et engendré un volume d'investissement estimé à environ 50 millions d'euros. Cela va permettre de promouvoir la modernisation des entreprises, la recherche précompétitive, l'innovation du

produit et des processus, la formation. Telles sont les mesures prévues dans l'appel, pour l'un des secteurs agroalimentaires les plus importants d'Emilie-Romagne, région qui comprend des fromages bénéficiant d'une appellation d'origine protégée comme le Parmigiano-Reggiano

La filière de commercialisation du Parmigiano Reggiano - exemple d'une industrie fromagère remise à flot en quelques mois après un tremblement de terre dévastateur : les actions menées par l'administration publique.

Les séismes de mai 2012 qui ont frappé les régions d'Emilie-Romagne et de Lombardie ont particulièrement touché l'industrie du Parmigiano-Reggiano, une industrie qui symbolise



l'identité, la culture et la capacité de production du territoire - l'un des produits

synonymes depuis des siècles de l'excellence italienne dans le monde.

Les dommages subis par les exploitations produisant le Parmigiano Reggiano se sont avérés extrêmement importants (dans la seule Province de Modène, 300 000 meules de fromage ont été endommagées, et plus de 10 unités de production et d'affinage ont été touchées, mais de nombreuses autres exploitations laitières ont également été affectées par la chute des meules de 40 à 45 kg sur le sol) à tel point que l'on a



(parmesan), le Grana Padano, le Provolone et le Formaggio di Fossa di Sogliano (fromage de fosse), à partir de lait de vache, en plus du lait de qualité supérieure destiné à la consommation.



parfois craint que certaines d'entre elles ne seraient pas en mesure de reprendre la production d'un fromage qui, depuis le moyen-âge, incarne le caractère, la ténacité et la volonté du savoir-faire des italiens et des gens de l'Emilie-Romagne en particulier.

D'innombrables actions de solidarité d'ordre privé ont été menées (grâce au timbre de la solidarité et à la création du Comité des fromagers du parmesan victimes du tremblement de



terre) afin d'aider concrètement les exploitations concernées, de préserver et de léguer aux générations futures le patrimoine de l'identité et l'héritage culturel que représente le Parmigiano Reggiano. Dans ce contexte très difficile, le rôle des autorités publiques a essentiellement

consisté à instaurer un cadre législatif sur lequel pouvaient s'appuyer les opérateurs publics et privés. Liste des initiatives à ce jour :

- 27 novembre 2012. Présentation du calendrier des réunions menées par les organismes publics, les organisations syndicales ou les entreprises agricoles afin d'expliquer le contenu de la mesure 126 du PSR et de l'ordonnance n° 57.
- 27 novembre 2012, Séisme 2012 : engagements fiscaux et tributaires. Il est possible d'activer les procédures afin de demander des prêts bancaires avantageux avec des versements à partir de juin 2013.
- 16 octobre 2012, Mesure n° 126 du PSR - Avis public pour la présentation de demandes d'aide en vue de restaurer le potentiel de production agricole mis à mal par les catastrophes naturelles et mettre en place des mesures de prévention appropriées.
- 12 octobre 2012 - Signature de l'ordonnance d'attribution de subventions aux entreprises (n° 57 du 12 octobre 2012), qui prévoit des subventions pour la réparation, la restauration, l'amélioration de la résistance au risque sismique et la reconstruction de biens immobiliers de production endommagés ou détruits, mais également pour la réparation et l'achat de biens meubles nécessaires à l'activité et pour la reconstruction des stocks détruits ou endommagés.
- 23 juillet 2012 Création d'un cadastre électronique des exploitations, suite au tremblement de terre. Un fichier électronique a été constitué en lien avec le Registre des Exploitations, afin de faciliter l'utilisation de

toutes les informations concernant les enquêtes et évaluations des dommages menées dans les exploitations situées dans la zone touchée, notamment en vue de l'attribution de futures subventions.

- 3 août 2012 – Séismes 2012 Publication par la région d'Emilie-Romagne de la brochure en ligne intitulée « Agriculture, après le tremblement de terre », recensant les principaux conseils opérationnels afin d'aider les entreprises touchées par le tremblement de terre à reprendre leur activité et à reconstruire leurs bâtiments et leurs équipements.
- 11 juillet 2012 PSR - Mesures 112, 121, 123 – Prescriptions en faveur des entreprises touchées par le tremblement de terre. Avec la résolution n° 922 du 2 juillet 2012, le Conseil Général a approuvé les nouvelles prescriptions de procédures en faveur des personnes concernées par les mesures 112, 121, 123, actions 1 et 2, suite au tremblement de terre qui a touché la région.



- 7 juillet 2012 - Journal officiel - Décret législatif n° 74 du 06.06.2012 - Mesures urgentes en faveur des populations touchées par les tremblements de terre qui ont frappé les provinces de Bologne, Modène, Ferrare, Reggio-Emilia, Mantoue et Rovigo les 20 et 29 mai 2012.

- 6 juillet 2012 – Compte bancaire de solidarité pour les zones touchées par le tremblement de terre.



- 27 juin 2012, la Présidence du Conseil des Ministres - Département de la Protection Civile, avec la note enregistrée sous le n°44826 du 27.06.2012, a fixé au samedi 7 juillet 2012 le délai de présentation des demandes de vérification des demandes des immeubles endommagés par les tremblements de terre du 20 et du 29 mai 2012. Jusqu'au 7 juillet, il est possible de présenter les demandes d'états de lieux pour les dommages causés par le tremblement de terre.



- 19 juin 2012 Contribution de solidarité à l'agriculture de la part des régions - Les conseillers régionaux ont décidé aujourd'hui d'attribuer un pourcentage de leurs Programmes de Développement Rural - PDR aux zones touchées par le tremblement de terre.
- 12 juin 2012 - Circulaire Errani sur le décret du gouvernement : publication d'une circulaire d'application du président de la région d'Emilie-Romagne qui clarifie les mécanismes favorisant la relance rapide de la production dans les zones touchées par le tremblement de terre.
- 1^{er} juin 2012 - Décret ministériel du 06/01/2012 sur la suspension (conformément à l'article 9, paragraphe 2, de la loi du 27 juillet 2000 n. 212) du délai d'acquittement des obligations fiscales en faveur des contribuables touchés par le tremblement de terre du 20 mai 2012 ayant frappé les provinces de Bologne, Ferrare, Modène, Reggio-Emilia, Mantoue et Rovigo. Suspension du délai d'acquittement des obligations fiscales pour les contribuables touchés par le tremblement de terre du 20 mai 2012.

Plus d'informations <http://www.regione.emilia-romagna.it/terremoto>

ACTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS



25 - 28 February 2013
DUBAI WORLD TRADE CENTRE

THE WORLD'S BIGGEST ANNUAL FOOD & HOSPITALITY SHOW

Le Consortium du Parmigiano Reggiano participe au salon international Gulfood, dédié à l'alimentation et à l'hospitalité

○ Du 25 au 28 février au Dubai World Trade Center, le Consortium disposera d'un stand sur le salon Gulfood, le rendez-vous le plus riche dans le domaine de l'alimentation et de l'hospitalité

-
-
-
-



○ L'événement rassemblera plus de 4200 exposants, en accordant une place de choix aux produits européens, aux visiteurs du monde entier, et en mettant l'accent sur la préparation des aliments, l'emballage et les nouvelles tendances.

Projet européen GIST : Outils TIC pour une transformation alimentaire plus respectueuse de l'environnement. Réunion du consortium

○ 12 février 2013, à Assofood, Via della Pace 5, Castelnuovo Rangone, Modena. Le président de la province de Modène, Emilio Sabattini, a accueilli les participants à la réunion de

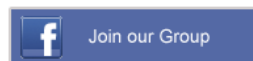
coordination internationale du projet GIST, soulignant l'importance de l'ECO-innovation (innovation respectueuse de l'environnement) dans le système agroalimentaire de Modène. Assofood est un partenaire projet qui va mettre en œuvre les outils TIC éco-innovants du projet lors du processus de transformation de la viande. Au cours de cet événement, le réseau du projet Pacman a été considéré comme un canal pour la diffusion des outils TIC éco-innovants identifiés dans le secteur agroalimentaire, et des questionnaires seront distribués pour identifier le degré potentiel de l'introduction sur le marché des prototypes.

-

www.pacmanproject.eu

www.pacmanproject.eu est le premier élément de la communication sur le projet PACMAN. Conçu comme un portail, il est structuré en rubriques thématiques, d'accès facile et immédiat. Il se veut utile et simple d'utilisation. Le portail PACMan répond aux objectifs du projet, et propose une vision claire de ses différents éléments, une description détaillée du partenariat ainsi que des actualités et des informations régulièrement mises à jour à propos des événements européens dans le domaine agroalimentaire. Rendez-vous sur www.pacmanproject.eu, vous pourrez y trouver les coordonnées des personnes en charge du projet et découvrir l'avancement des activités ; les documents finaux seront téléchargeables pour informer les utilisateurs à mi-parcours ainsi que pour leur présenter les résultats finaux.

Retrouvez-nous sur **FACEBOOK**



-

